

ASSEMBLÉE NATIONALE22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1703

présenté par

M. Vuibert, M. Pellerin, M. Marion, M. Thiébaut, M. Vojetta, M. Batut, Mme Jacqueline Maquet, M. Giraud, M. Daubié, M. Haury, M. Belhaddad, M. Ardouin, M. Lamirault, M. Perrot, M. Ledoux et Mme Métayer

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« emploi »

insérer le mot :

« durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement revêt une importance fondamentale dans le contexte actuel de recherche d'emplois durables et de qualité. Tout d'abord, il met en lumière le fait que l'accompagnement vers des emplois pérennes est une priorité indiscutable. Il doit confirmer l'engagement des acteurs clés du marché de l'emploi à promouvoir des solutions qui ne se contentent pas de trouver un emploi à court terme, mais qui favorisent également la stabilité professionnelle. Cette orientation est essentielle pour améliorer la situation des travailleurs en leur offrant des perspectives à long terme, tout en contribuant à la prospérité économique générale.

En outre, en plaçant la qualité de l'emploi au cœur des offres d'accompagnement, cet amendement reconnaît que la simple création de postes ne suffit pas. Il s'agit également de veiller à ce que ces emplois soient rémunérateurs, épanouissants et assortis d'avantages sociaux adéquats. Cela revêt une importance cruciale pour lutter contre la précarité et les inégalités sur le marché du travail. En mettant l'accent sur la qualité de l'emploi, cet amendement favorise des solutions qui améliorent la qualité de vie des travailleurs et contribuent à la construction d'une économie plus équilibrée et socialement juste, dans laquelle les travailleurs peuvent véritablement prospérer.